

MISE A JOUR N° 11
2025

CALUIRE-ET-CUIRE

ANNEXE

C.4.3.1 – Périmètres reportés



C.4.3.1 Annexe – Périmètres reportés
(art. R. 151-52 et R. 151-53 du code de l'urbanisme)
Caluire-et-Cuire

1 Périmètres de secteurs sauvegardés

- Néant

2 Périmètres de zones d'aménagement concerté (Z.A.C.)

- Néant

3 Périmètres de programmes d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)

- Néant

4 Périmètres dits "périmètres d'études"

- Néant

5 Périmètres de droit de préemption urbain (D.P.U.) renforcé

- Néant

6 Périmètres de zones de préemption dans les espaces naturels sensibles (E.N.S.)

- Néant

7 Projet Urbain Partenarial (P.U.P)

- Néant

8 Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (P.E.N.A.P)

- Néant

9 Périmètres de développement prioritaire - Réseaux de Chaleur Urbain

- Réseau Plateau Nord classé par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 26 juin 2023

10 Secteurs d'Information sur les Sols (S.I.S.)

Site	Date arrêté préfectoral	Identifiant	Adresse	Références cadastrales
Terres pollués Rhône-Poulenc Agro	20/02/22024	SSP41495340101	Non renseignée	Non renseignées

C.4.3.1 Annexe – Périmètres reportés
(art. R. 151-52 et R. 151-53 du code de l'urbanisme)
Caluire-et-Cuire

11 Périmètres des biens inscrits au patrimoine mondial (UNESCO)

- Néant

12 Taxe d'Aménagement Majorée (TAM)

- Néant

13 Périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité soumis au droit de préemption commercial et artisanal

- Délibérations du Conseil Municipal, en date des 18 décembre 2008, 21 septembre 2009, 28 janvier 2011 et 26 juin 2018.